

COMMUNE DE SUZE-LA-ROUSSE (Drôme)

DÉCISION DU MAIRE n° 01-2024

Objet : CONTRAT DE LOCATION D'UN APPARTEMENT

Le Maire de la commune de Suze la Rousse,

VU l'alinéa L2122-22, alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

VU la délibération n° 02 du 2 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation pour la durée de son mandat de prendre les décisions en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,
Considérant la nécessité de louer un appartement situé au 2^{ème} étage dans l'immeuble de la Grande Maison,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De fixer le montant du loyer de l'appartement au 2^{ème} étage situé 6 Chemin de la Verdrière à 550 € (cinq cent cinquante euros).

ARTICLE 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de légalité.

Fait à Suze la Rousse le 15 mai 2024

Le Maire,
Hervé MEDINA



Transmis et affiché le 15.05.2024

REÇU EN PREFECTURE

le 15/05/2024

Application agréée E-legalite.com